



TARIFS / HEBERGEMENT, VALABLES DES LE 1ER NOVEMBRE 2011

	Long séjour		Court séjour	
I A charge des résidents, et/ou des régimes sociaux - Prix de pension journalier de base (SOHO), - Entretien immobilier - Charges mobilières - Participation au coût des soins Participation du canton au titre de maintien à domicile, pour un résident fiscalement vaudois Solde facturé au résident, qui peut obtenir une participation du service des PC s'il en est bénéficiaire	145.75		145.75	
	4.80		4.80	
	3.25		3.25	
	8.00	161.80	8.00	161.80
		---		101.80
	161.80		60.00	
II Soins facturés à votre caisse-maladie , selon la mesure individuelle du degré de dépendance, PLAISIR, forfait journalier	de 09.00 à 108.00		62.30	
III Pour les bénéficiaires d'une allocation pour impotent , le supplément correspondant est facturé mensuellement, selon le degré déterminé : - degré d'impotence 2/3 - degré d'impotence 3/3	580.00		580.00	
	928.00		928.00	
IV Prestation d'admission Marquage du linge privé par thermopatchage	1.20 pièce			
V Prestations supplémentaires à choix - chambre individuelle selon le degré de confort - Taxe mensuelle de location et ligne téléphonique - Communications téléphoniques - TV abonnement au câble Sitel	de 5.00 à 15.00 20.00/mois effectives 20.00/mois		de 8.00 à 15.00 12.00/séjour effectives pas disponible	
VI Les résidents fiscalement non vaudois se verront facturer : - Prix de pension journalier de base (SOHO) - Forfait soins - Financement résiduel cantonal - Forfait incitatif cantonal pour le court séjour	161.80		161.80	
	selon PLAISIR		62.30	
	selon PLAISIR		39.10	
	-		63.00	
		Total		326.20

Pour tout autre renseignement d'ordre administratif, n'hésitez pas à prendre contact avec le bureau de la **gestion clientèle** au **tél. 021.989.53.53** (heures de bureau)